
Débouchés

Les bovins d'abattage

Les exportations de bovins d'abattage de l'Ouest du Canada, principalement de l'Alberta, vers la région du Nord-Ouest du Pacifique aux États-Unis pourraient être augmentées. En 1985, le Canada a exporté vers cette région 83 000 sujets évalués à 57 millions de dollars. Les États de Washington et de l'Oregon possèdent certaines installations de transformation et font face à une demande excédentaire, mais ne disposent pas d'approvisionnements suffisants en bovins d'abattage engraisés au grain. La concentration de l'abattage des animaux et de la transformation des viandes dans les États du Centre-Ouest américain pourrait aussi offrir des débouchés supplémentaires.

L'Accord améliorera l'accès à ce marché en réduisant les barrières techniques, en assurant la réciprocité des régimes d'inspection et en supprimant le tarif actuel de 1 ¢/lb.

Les éleveurs des provinces des Prairies ont la capacité d'approvisionner facilement ce marché puisque le transport n'est pas perçu comme une contrainte. Il n'y a aucun obstacle important à la compétitivité, puisque l'Ouest du Canada est un producteur de bovins très efficient. Les provinces de l'Ouest sont généralement favorables à l'exportation de bovins sur pied vers les États-Unis, mais les abattoirs canadiens se disent préoccupés par leur capacité excédentaire d'abattage et de transformation, en particulier en Alberta. Le secteur des bovins est en phase de reconstitution du cheptel et l'exploitation de ce débouché est considérée comme un projet à moyen terme.

Le bœuf maigre de première qualité

Les exportations de morceaux de bœuf maigre de première qualité vers les marchés de la côte Ouest des États-Unis (Washington, Oregon et Californie), de même que vers ceux de l'Est des États-Unis peuvent être augmentées. Les deux marchés connaissent une pénurie de bœuf de première qualité. Ce débouché permettra une expansion de la transformation au Canada sous la forme de bœuf en carton destiné aux États-Unis.

L'Accord améliorera l'accès à ces marchés grâce à la réduction des barrières techniques, comme l'adoption de régimes d'inspection réciproques et la réduction des tarifs, en particulier les tarifs de 4 et de 10 pour cent frappant les morceaux de bœuf de première qualité destinés au commerce de détail et au secteur de la restauration. Le fait de ne plus être soumis aux dispositions de la *U.S. Meat Import Law* favorisera l'accès; de même, la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends rendra le secteur moins vulnérable face aux droits compensatoires.

En 1985, l'Ouest du Canada a exporté vers les marchés de la côte Ouest des États-Unis 20 000 tonnes de viande de bœuf, évaluées à 63,4 millions de dollars. Avec l'élimination des droits de douane, tous les abattoirs canadiens devraient être compétitifs sur le marché de la côte Ouest des États-Unis.